

**ARRETE MUNICIPAL
A/10/25
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

Le Maire de SERRES-CASTET,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code Général de la Route et notamment l'article R411-8,

VU la demande présentée le 2 mars 2010 par le Pôle Ingénierie d'ERDF,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité à l'occasion de la mise en place d'un poste de distribution publique au chemin de Lacariou,

A R R E T E

Article 1^{er} – Le jeudi 18 mars 2010, de 14h à 18h, la circulation sera réglementée par alternat manuel au chemin de Lacariou.
Le stationnement sera interdit des 2 côtés de la voie pendant cette période.

Article 2e- La signalisation réglementaire, **y compris la signalisation d'approche**, sera mise en place par ERDF conformément aux dispositions en vigueur, relatives à la signalisation temporaire.

Article 3e- Le Directeur Général des Services, les services techniques municipaux et la brigade de la gendarmerie de SERRES-CASTET, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4^e - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Serres-Castet,
- Monsieur le Directeur du Pôle Ingénierie ERDF

**Fait à Serres-Castet, le 4 mars 2010
Le Maire,**

Jean-Pierre MIMIAGUE